



S.A au capital 13.000.000 euros  
Siège social : 93, boulevard Malesherbes - 75008 PARIS  
RCS PARIS 999 990 005

## Assemblée générale jeudi 30 avril 2020 Procédure de vote

Dans le contexte actuel de l'épidémie de Coronavirus, et conformément à l'article 5 de l'Ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées générales en raison de l'épidémie de covid-19, **STEF a mis en place un dispositif exceptionnel pour la tenue de cette Assemblée Générale** qui se tiendra à huis clos, hors la présence physique des actionnaires.

**Les modalités de participation habituelles** relatives aux demandes de carte d'admission et aux procurations ne sont donc **pas adaptées à ce format**, et STEF recommande vivement l'utilisation des **solutions de participation à distance** (et décrites dans le document de convocation en ligne sur [www.stef.com](http://www.stef.com)).

### **Actionnaires au nominatif : Deux modalités pour exprimer votre vote**

#### 1/ Le vote par correspondance (**fortement recommandé**)

##### **a) Par e-mail**

**A la réception de votre convocation, vous remplissez, datez et signez** votre bulletin de vote (*pour mémoire, vous pouvez aussi donner pouvoir au président. Il ne convient pas dans ce contexte de donner mandat à un tiers*) puis vous **scannez et le retournez** en pièce jointe par e-mail à l'adresse suivante [ct-assemblees@caceis.com](mailto:ct-assemblees@caceis.com).

Le formulaire de vote par correspondance, complété et signé, devra être réceptionné chez CACEIS **au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.**

##### **b) Via la plateforme sécurisée VOTACCESS :**

- A la réception de votre convocation, **vous vous connectez** sur le site OLIS Actionnaire à l'adresse <https://www.nomi.olisnet.com>
- Vous saisissez **l'identifiant de connexion internet** rappelé sur le formulaire de vote par correspondance joint à la convocation (identifiant indiqué sur le côté en haut à droite du formulaire, en dessous de l'encadré mentionnant votre nombre d'actions)
- Une fois sur la page d'accueil du site, **vous suivez les indications à l'écran** et ainsi vous faites **votre demande de mot de passe** qui vous est adressé sous 8 jours par voie postale (règles de sécurité obligatoires)
- **A la réception de votre mot de passe**, vous vous connectez à nouveau avec votre identifiant à l'adresse <https://www.nomi.olisnet.com> et vous suivez les instructions pour **procéder au vote** (*pour mémoire, vous pouvez aussi donner pouvoir au président. Il ne convient pas dans ce contexte d'effectuer de donner mandat à un tiers*)

Le site Internet VOTACCESS pour l'Assemblée Générale du 30 avril 2020 **est ouvert depuis le 9 avril 2020**. La possibilité de voter par Internet prendra fin la veille de l'Assemblée générale à 15 heures, heure de Paris soit le mercredi 29 avril 2020 à 15h.

Afin d'éviter tout engorgement éventuel du site Internet VOTACCESS, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'Assemblée Générale pour saisir leurs instructions.

Tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote à distance ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée Générale.

## 2/ La voie postale classique

A la réception de votre convocation, vous **remplissez, datez et signez** votre bulletin de vote (*pour mémoire, vous pouvez aussi donner pouvoir au président. Il ne convient pas dans ce contexte de donner mandat à un tiers*) et vous le **retournez par voie postale** classique chez **CACEIS corporate Trust – Service Assemblées Générales – 14, rue Rouget de Lisle, 92862 Issy-les-Moulineaux Cedex 9**.

Le formulaire de vote par correspondance, complété et signé, devra être réceptionné chez CACEIS **au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée**.

*Inconvénients dans la situation actuelle :*

- Le confinement et la possibilité limitée de se déplacer
- Le délai incertain d'acheminement de votre courrier de réponse par le Poste

## **Actionnaires au porteur et vote par VOTACCESS**

Il appartient à l'actionnaire au porteur de se renseigner **auprès de son établissement teneur de compte** afin de savoir si celui-ci est connecté ou non au site VOTACCESS. Si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail Internet de son établissement teneur de compte avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS.

De manière générale, votre interlocuteur est *comme d'usage* votre établissement teneur de compte.

Les actionnaires peuvent poser des questions écrites à la société conformément aux articles L. 225-108 et R. 225-84 du Code de Commerce. Ces questions doivent être adressées au siège social de la société, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie de télécommunication électronique à l'adresse suivante [info.ag.stef2020@gmail.com](mailto:info.ag.stef2020@gmail.com) au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

STEF mettra à la disposition de ses actionnaires une retransmission en direct de l'intégralité de l'assemblée générale sur le site de la société [www.ag2020.stef.com](http://www.ag2020.stef.com)